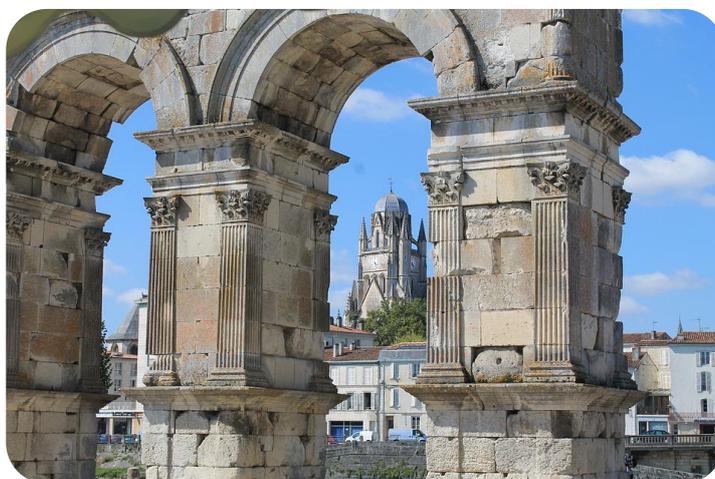


Flash actu

Septembre 2024



INSTANCES PARITAIRES

Vendredi 4 octobre 2024 : Date limite de dépôt des dossiers pour la réunion du Comité social territorial du mardi 26 novembre 2024.

Lundi 28 octobre 2024 : Date limite de dépôt des dossiers pour la réunion des Commissions administratives paritaires et de la Commission consultative paritaire du mardi 26 novembre 2024.

SANTE

Mardi 8 octobre 2024 : Réunion du Conseil médical en formation restreinte

Mardi 22 octobre 2024 :

- Réunion du Conseil médical en formation restreinte.
- Date limite de dépôt des dossiers pour la réunion du Conseil médical en formation plénière du vendredi 22 novembre 2024.

Vendredi 25 octobre 2024 : Réunion du Conseil médical en formation plénière.



SOMMAIRE

Vie du Centre de Gestion	
Nouvelle convention-cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion	3
Arrivée	3
Actualités juridiques	3
Cumul d'activités : révocation d'un agent en cas de non-respect des règles	3
Missions temporaires – Emploi	4
Missions temporaires	4
Emploi	4
Observatoire de l'Emploi	5
Rapport social unique 2023 : la campagne est en cours	5
RSU 2023 : webinaires	5
Santé	6
Protection sociale complémentaire	6
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires	6
Santé au travail	6
Statut	7
Carrières	7
Concours et examens	8
Avis de concours	8

Vie du Centre de Gestion

Nouvelle convention-cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion souhaite simplifier les démarches administratives des collectivités en proposant une unique convention cadre, permettant d'adhérer à la majorité de ses missions facultatives à compter du 1^{er} janvier 2025.

La signature de cette convention n'engage pas les collectivités à recourir à toutes les missions facultatives, chaque prestation devant être activée par le biais de la fiche de saisine correspondante.

Un courrier d'information détaillant les modalités de mise en place de cette nouvelle convention-cadre vous a été adressé.

Le service Accueil se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur les modalités d'adhésion, par téléphone 05.46.27.47.00 ou par mail accueil@cdg17.fr.

Arrivée

Aurélien LEFEBVRE a rejoint le Centre de Gestion, en tant que Chargé de prévention, le 25 septembre 2024.

L'assistance du service est assurée par Kassy DAVID.

Le service Prévention est joignable l'adresse mail suivante : prevention@cdg17.fr

Actualités juridiques

Cumul d'activités : révocation d'un agent en cas de non-respect des règles

À la suite d'une procédure disciplinaire, le président d'une collectivité territoriale a décidé de révoquer un fonctionnaire de ses fonctions.

En l'espèce, ce dernier exerçait à titre commercial une activité d'animation de soirées musicales ne relevant d'aucune des catégories d'activités accessoires autorisées par les textes juridiques. Malgré la mise en demeure et le blâme qui lui ont été adressés, l'agent n'a pas cessé l'exercice de cette activité.

Le Conseil d'Etat, dans [un arrêt n°466526](#) du 10 juillet 2024, considère que l'agent a adopté un comportement révélant une volonté manifeste de ne pas respecter ses obligations statutaires au regard des règles applicables au cumul d'activités et du principe d'obéissance hiérarchique, justifiant ainsi sa révocation.

Mutation : impossibilité de refuser l'attribution du CIA

Un agent, ayant bénéficié d'une mutation, a demandé à son précédent employeur de bénéficier d'un entretien d'évaluation professionnelle au titre de l'année précédente, dans la perspective de se voir attribuer le complément indemnitaire annuel (CIA).

Le maire a refusé ce versement, considérant que l'agent, n'avait pas bénéficié d'un entretien d'évaluation au titre de cette même année en raison de sa mutation.

Toutefois, le juge administratif relève que, si cet agent a été durablement absent de son service au cours de l'année considérée, il a effectivement exercé ses fonctions au sein de la commune de manière suffisante pour permettre à son ancien supérieur hiérarchique direct d'apprécier sa valeur professionnelle.

Ainsi, le Tribunal administratif de Toulouse, dans [un arrêt n°2201963](#) du 15 juillet 2024, précise qu'une administration ne peut refuser d'attribuer un CIA versé au prorata de sa durée de présence à l'un de ses fonctionnaires au motif que ce dernier a été muté en cours d'année dans une autre administration.

Missions temporaires – Emploi

Missions temporaires

➤ Transmission des informations de paie

La date limite de transmission au service Remplacement (remplacement@cdg17.fr) des informations pour la paie du mois d'octobre 2024 est fixée au **mercredi 9 octobre 2024**.

Emploi

➤ Thématiques du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion organise des réunions semestrielles pour accompagner les anciennes et anciens stagiaires de la formation secrétaire de mairie dans leur parcours professionnel.

Elles sont territorialisées pour plus de proximité et de convivialité et ont pour objet d'échanger, et de partager sur les bonnes pratiques à adopter sur des thématiques spécifiques.

La prochaine thématique abordée concernera la reprise d'un lotissement privé dans le domaine public communal et se déroulera :

- Le 10 octobre 2024 à 10h à Montlieu La Garde
- Le 10 octobre 2024 à 14h30 à Jazennes
- Le 17 octobre 2024 à 10h à St Savinien
- Le 17 octobre 2024 à 14h30 à Surgères

Le nombre de place étant limité, vous pouvez, d'ores et déjà, vous inscrire [en cliquant ici](#).

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre l'attache de Sidonie SENE à l'adresse mail suivante : emploi@cdg17.fr

➤ Service Emploi : modification des horaires de permanence téléphonique concernant le site Emploi territorial

Pour obtenir des conseils concernant vos opérations de recrutement sur le site Emploi territorial (déclaration de vacance d'emploi, offre d'emploi), le service Emploi se tient à votre disposition tous les matins, de 9h à 12h, par téléphone (05.46.27.47.24 ou 05.46.27.47.17).

Sauf urgence, n'hésitez pas à contacter prioritairement le service par email à l'adresse bourse-emploi@cdg17.fr

Observatoire de l'Emploi

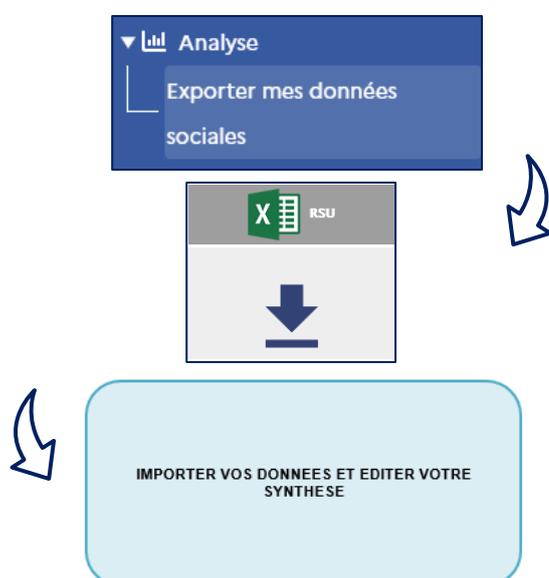
Rapport social unique 2023 : la campagne est en cours



La campagne du RSU pour le recueil des données sociales 2023 se poursuit jusqu'au 31 octobre 2024, date limite de transmission des RSU au Centre de Gestion.

La saisie des données sociales se fait en ligne sur l'application www.donnees-sociales.fr, après connexion avec les identifiants et mot de passe reçus par courrier mi-juillet.

Dès validation du RSU par le Centre de Gestion, récupérez vos données au format Excel ainsi que la synthèse associée, pour valoriser vos données sociales :



- 1- Dans le menu « Accueil », cliquez sur « Exporter mes données sociales » ;
- 2- Cliquez sur la flèche de téléchargement correspondant à la campagne 2023, dans la colonne « RSU » ;
- 3- Récupérez et décompressez le dossier téléchargé (attention, une fenêtre pop-up peut bloquer le téléchargement, acceptez les pop-up puis recommencez) ;
- 4- Ouvrez le fichier au format .xlsm puis cliquez sur le bouton « Importer vos données et éditer votre synthèse » ;
- 5- Vous disposez désormais de votre RSU au format Excel et de la synthèse associée.

Différents focus sont également disponibles sur demande (Absentéisme, Rémunération, Risques Psycho-Sociaux, Santé, Sécurité et Conditions de Travail).

Pour plus de renseignement, Emilie LETRANCHANT est joignable par mail : rsu@cdg17.fr ou par téléphone : 05.46.27.47.12

RSU 2023 : webinaires

Deux webinaires consacrés au RSU 2023 ont eu lieu les 10 et 12 septembre derniers et ont rassemblé environ 160 participants. Ils ont permis de réaliser quelques rappels réglementaires et des démonstrations sur l'application Données Sociales, dont l'interface a été repensée pour faciliter la saisie des données. Les points de vigilance ont par ailleurs été présentés ainsi que les incohérences les plus fréquentes.

Vous pouvez retrouver la présentation Powerpoint utilisée lors de ces webinaires [en cliquant ici](#).

Pour plus de renseignement, Emilie LETRANCHANT est joignable par mail : rsu@cdg17.fr ou par téléphone : 05.46.27.47.12

Santé

Protection sociale complémentaire

➤ Consultation prévoyance

Les 4 et 5 septembre derniers, des webinaires d'information destinés aux employeurs ont été organisés par COLLECTEAM, courtier retenu par le Conseil d'administration du Centre de Gestion à l'issue de la procédure de consultation, avec le Centre de Gestion.

Des réunions en présentiel sur le territoire sont également organisées.

Parallèlement, à compter de début octobre, des webinaires et réunions d'information seront programmés à destination des agents.

Dans l'attente et en cas de questions sur l'adhésion ou le contrat, vous pouvez contacter le Centre de relation clients de COLLECTEAM par téléphone au 02.36.56.00.02 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou par mail à l'adresse crc@collecteam.fr.

Vous retrouvez, [en cliquant ici](#), un espace dédié à la protection sociale complémentaire sur notre site internet.

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

➤ Renouvellement du marché

La consultation mutualisée relative au renouvellement du contrat d'assurance groupe des risques statutaires est arrivée à son terme.

A l'issue de la procédure, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a retenu l'offre de l'assureur RELYENS MUTUAL INSURANCE et RELYENS LIFE en groupement conjoint avec le courtier RELYENS SPS.

Des webinaires et réunions d'informations seront prochainement organisés avec l'attributaire du marché.

Les collectivités et établissements souhaitant intégrer le contrat groupe devront délibérer en ce sens **avant le 30 novembre 2024** pour une adhésion au 1^{er} janvier 2025.

Santé au travail

➤ Report de la mise à disposition du Passeport de prévention

[Le Passeport de prévention](#) sera mis à disposition des employeurs et des organismes de formation à partir de 2025 et non plus en 2024, comme initialement prévu. [Une version bêta du Passeport](#) est disponible depuis mai 2023 pour les travailleurs et demandeurs d'emploi. Ce report de l'ouverture grand public doit permettre d'affiner plus précisément les besoins et attentes des futurs utilisateurs et de déployer des fonctionnalités y répondant.

➤ La journée mondiale de la santé mentale au travail

[La journée mondiale de la santé mentale](#) a lieu chaque année, le 10 octobre. Son objectif est de sensibiliser le plus grand nombre de personnes sur les enjeux de la promotion de la santé mentale. Ces derniers sont multiples et visent à faire connaître la santé mentale et à déstigmatiser les troubles psychiques, ainsi qu'à développer et promouvoir des services et réseaux d'intervention en santé mentale.

Carrières

➤ Entretien d'évaluation 2024

Le modèle de compte rendu d'entretien professionnel d'évaluation au titre de l'année 2024 est à votre disposition sur l'Extranet Carrières.

Les fonctionnaires stagiaires ne sont pas concernés par ce dispositif. Ils doivent faire l'objet d'une évaluation en vue de leur éventuelle titularisation avec un modèle de compte rendu qui leur est propre.

Les agents recrutés sur un emploi permanent par contrat à durée indéterminée ou par contrat à durée déterminée d'une durée supérieure à un an y compris les agents recrutés par un contrat de projet bénéficient chaque année d'un entretien professionnel qui donne lieu à un compte rendu.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par la procédure d'entretien professionnel.

Pour rappel, il n'est plus nécessaire de transmettre les comptes rendus d'entretien professionnel au Centre de Gestion, sauf dans le cadre :

- d'une demande de révision du compte rendu,
- des dossiers de promotions internes,
- des saisines de la Commission administrative paritaire (pour les fonctionnaires) ou de la Commission consultative paritaire (pour les contractuels) nécessitant l'examen du compte rendu.

Pour en savoir plus sur l'entretien professionnel, vous pouvez consulter la rubrique dédiée, en cliquant sur le lien suivant : [Entretien professionnel](#).

➤ Avancement d'échelon 2024

Les arrêtés d'avancement d'échelon à cadencement unique sont à votre disposition dans [l'Extranet Carrières](#) du Centre de Gestion.

Ces arrêtés sont à transmettre au service carrières pour mise à jour des situations individuelles des agents.

➤ Avancement de grade au titre de l'année 2024

Nous vous rappelons que la transmission des arrêtés d'avancement de grade, ou la demande de rédaction d'un arrêté d'avancement de grade (avec l'envoi de dossier complet) doivent impérativement intervenir au plus tard avant le 4 novembre 2024 à votre correspondant habituel au sein du service Carrières (carrieres@cdg17.fr).

Les situations administratives des agents doivent impérativement être à jour.

Concours et examens

Avis de concours

- [Concours interne de lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels, session 2025.](#)

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne organise à compter du 22 octobre 2025 pour le territoire national un concours interne de lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels.

Les dossiers sont à retirer du 10 septembre 2024 au 16 octobre 2024 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée le 24 octobre 2024.

Document à télécharger : [arrêté d'ouverture](#)

- [Concours sur titres avec épreuve d'infirmier territorial en soins généraux, session 2025.](#)

Le Centre de Gestion de la Corrèze organise pour la région Nouvelle-Aquitaine un concours sur titres avec épreuve d'infirmier territorial en soins généraux à compter du 27 janvier 2025.

Les dossiers sont à retirer du 1^{er} octobre 2024 au 6 novembre 2024 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée le 14 novembre 2024.

Documents à télécharger : [avis](#) et [arrêté d'ouverture](#).

- [Examen professionnel d'avancement de grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, session 2025.](#)

Le service interrégional des concours de Centre de Gestion d'Ille et Vilaine organise pour l'ensemble du territoire national à compter du 3 février 2025 un examen professionnel d'avancement de grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe dans les spécialités Musique, Art dramatique et Arts plastiques.

Les dossiers sont à retirer du 17 septembre 2024 au 23 octobre 2024 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée le 31 octobre 2024.

Document à télécharger : [avis](#) d'ouverture.

- [Examen professionnel d'avancement de grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, session 2025.](#)

Le service interrégional des concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine organise pour l'ensemble du territoire national à compter du 3 février 2025 un examen professionnel d'avancement de grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe dans les spécialités Musique, Art dramatique et Arts plastiques.

Les dossiers sont à retirer du 17 septembre 2024 au 23 octobre 2024 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée le 31 octobre 2024.

Document à télécharger : [avis](#) d'ouverture.

- [Concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « Bibliothèques », session 2025.](#)

Le Centre de Gestion de la Lozère organise en 2025 des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « Bibliothèques » pour les régions de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine.

Les dossiers sont à retirer du 10 septembre 2024 au 16 octobre 2024 avec une date limite de dépôt le 24 octobre 2024.

La date des épreuves d'admissibilité est fixée le 15 mai 2025.

Documents à télécharger : [arrêté d'ouverture](#).

- **Concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, spécialité « Bibliothèques », session 2025.**

Le Centre de Gestion de la Lozère organise en 2025 des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, spécialité « Bibliothèques » pour les régions de l'Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine.

Les dossiers sont à retirer du 10 septembre 2024 au 16 octobre 2024 avec une date limite de dépôt le 24 octobre 2024.

La date des épreuves d'admissibilité est fixée le 15 mai 2025.

Documents à télécharger : [arrêté d'ouverture](#).

- **Concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, spécialité « Archives », session 2025.**

Le Centre de Gestion de l'Hérault organise en 2025 des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, spécialité « Archives » pour les régions de l'Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine.

Les dossiers sont à retirer du 10 septembre 2024 au 16 octobre 2024 avec une date limite de dépôt le 24 octobre 2024.

La date des épreuves d'admissibilité est fixée le 15 mai 2025.

Documents à télécharger : [arrêté d'ouverture](#).

- **Concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « Archives », session 2025.**

Le Centre de Gestion de l'Hérault organise en 2025 des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « Archives » pour les régions de l'Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine.

Les dossiers sont à retirer du 10 septembre 2024 au 16 octobre 2024 avec une date limite de dépôt le 24 10 2024.

La date des épreuves d'admissibilité est fixée le 15 mai 2025.

Documents à télécharger : [arrêté d'ouverture](#).